

DIRECTION DES COMPÉTITIONS

P.V N° 28 SEANCES du 30 MARS et 03 AVRIL 2018

Membres présents :

Messieurs :

AZIZI ABDELHAMID.....Président
HOUARI ROSTOM.....Membre
SAMAI BACHIR.....Membre

SEANCE OUVERTE A 16 H 30

01/ Courrier

02/ Etude des affaires

03/ Programmation des rencontres du championnat seniors de division régionale1.

04/ Programmation des rencontres du championnat seniors de division régionale2 (groupes A & B).

05/ Programmation des rencontres du championnat Jeunes de division Nationale & Ligue professionnelle (U15).

06/ Programmation des rencontres du championnat Jeunes de divisions Régionale & Inter ligues (U15-U17-U19:G:1 a 5.

07/ Divers.

a/Homologation des résultats des rencontres du championnat (Seniors) des divisions régionales 01 et 02 G : A & B.

DELIBERATIONS

1/ Courrier

A/ Départ :

Fax relatifs à la Programmation des rencontres

02/ Etude des affaires

AFFAIRE N° 008/ Non Règlement des Amendes.

CLUB DU SO LAMBESE.

Suite à non régularisation de la situation financière (paiement des amendes) du club SO LAMBESE.

Attendu que le club de SO LAMBESE n'a pas apuré sa situation financière (amendes) dans les délais impartis, selon les affaires ci- après.

Affaires N°	Montant Amende	Echéance	OBS
01 DTR	30.000.00	08/01/2018	P.V.N° 01
531 CRD	5.000.00	14/01/2018	P.V.N° 19
29 D.C	60.000.00	17/01/2018	P.V.N° 18
554 CRD	2.000.00	18/01/2018	P.V.N° 20

Attendu qu'une mise en demeure à été adressée au club par la ligue.

Attendu que le délai de trente (30) jours en plus des huis (08) jours de la mise en demeure ont été dépassés.

Par ces motifs, il est décidé conformément **(article 134 des R/G de la F.A.F)**: Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors **SO LAMBESE.**

=====00000000000=====

AFFAIRE N° 009/ Non Règlement des Amendes.

CLUB DU CB AIN TAGHROUT.

Suite à non régularisation de la situation financière (paiement des amendes) du club CB AIN TAGHROUT. Attendu que le club de CB AIN TAGHROUT n'a pas apuré sa situation financière (amendes) dans les délais impartis, selon les affaires ci- après.

Affaires N°	Montant Amende	Echéance	OBS
02 DTR	10.000.00	22/01/2018	P.V.N° 02

Attendu qu'une mise en demeure à été adressée au club par la ligue.

Attendu que le délai de trente (30) jours en plus des huis (08) jours de la mise en demeure ont été dépassés.

Par ces motifs, il est décidé conformément **(article 134 des R/G de la F.A.F)**: Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors **CB AIN TAGHROUT.**

=====00000000000=====

AFFAIRE N° 010/ Non Règlement des Amendes.

CLUB DU IR EL ANASSER.

Suite à non régularisation de la situation financière (paiement des amendes) du club IR EL ANASSER.

Attendu que le club de IR EL ANASSER n'a pas apuré sa situation financière (amendes) dans les délais impartis, selon les affaires ci- après.

Affaires N°	Montant Amende	Echéance	OBS
02 DTR	20.000.00	22/01/2018	P.V.N° 02

Attendu qu'une mise en demeure à été adressée au club par la ligue.

Attendu que le délai de trente (30) jours en plus des huis (08) jours de la mise en demeure ont été dépassés.

Par ces motifs, il est décidé conformément **(article 134 des R/G de la F.A.F)**: Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors **IR ELANASSER.**

=====00000000000=====

AFFAIRE N° 011/ Non Règlement des Amendes.

CLUB DU USC EL OUTAYA.

Suite à non régularisation de la situation financière (paiement des amendes) du club USC EL OUTAYA.

Attendu que le club de USC EL OUTAYA n'a pas apuré sa situation financière (amendes) dans les délais impartis, selon les affaires ci- après.

Affaires N°	Montant Amende	Echéance	OBS
02 DTR	30.000.00	22/01/2018	P.V.N° 02

Attendu qu'une mise en demeure à été adressée au club par la ligue.

Attendu que le délai de trente (30) jours en plus des huis (08) jours de la mise en demeure ont été dépassés.

Par ces motifs, il est décidé conformément **(article 134 des R/G de la F.A.F)**: Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors **USC EL OUTAYA.**

=====00000000000=====

AFFAIRE N° 012/ Non Règlement des Amendes.
CLUB DU WR FARFAR.

Suite à non régularisation de la situation financière (paiement des amendes) du club WR FARFAR.
Attendu que le club de WR FARFAR n'a pas apuré sa situation financière (amendes) dans les délais impartis, selon les affaires ci- après.

Affaires N°	Montant Amende	Echéance	OBS
02 DTR	10.000.00	22/01/2018	P.V.N° 02

Attendu qu'une mise en demeure à été adressée au club par la ligue.

Attendu que le délai de trente (30) jours en plus des huis (08) jours de la mise en demeure ont été dépassés.

Par ces motifs, il est décidé conformément (**article 134 des R/G de la F.A.F**): Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors **WR FARFAR**.

=====00000000000=====

AFFAIRE N° 013/ Non Règlement des Amendes.
CLUB DU K BENSROUR.

Suite à non régularisation de la situation financière (paiement des amendes) du club K BENSROUR.
Attendu que le club de K BENSROUR n'a pas apuré sa situation financière (amendes) dans les délais impartis, selon les affaires ci- après.

Affaires N°	Montant Amende	Echéance	OBS
02 DTR	10.000.00	22/01/2018	P.V.N° 02

Attendu qu'une mise en demeure à été adressée au club par la ligue.

Attendu que le délai de trente (30) jours en plus des huis (08) jours de la mise en demeure ont été dépassés.

Par ces motifs, il est décidé conformément (**article 134 des R/G de la F.A.F**): Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors **K BENSROUR**.

=====00000000000=====

AFFAIRE N° 60/ Rencontre « U19 »

IRB KHELIL – NRB ACHIR

Journée du VENDREDI 12 JANVIER 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'impraticabilité du terrain

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de Arbitre principal
- Vu l'impraticabilité du terrain.

Attendu que l'officiel signale que le terrain est engorgé d'eau.

Par Ce motif la D.C décide

Rencontre reprogrammée le MARDI 10/04/2018 à 15H00

=====OCCCCCCCC=====

AFFAIRE N° 61/ Rencontre «U15»

MC MSILA – US AIN EL KHADRA

Journée du VENDREDI 09 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'arrivée tardive de l'équipe De l'US AIB EL KHADRA.

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'arbitre signale l'Arrivée tardive de l'équipe « U15 » de l'US AIN EL KHADRA

Attendu que les joueurs du club de l'US AIN EL KHADRA sont arrivés tardivement au lieu de la rencontre.

Attendu que la rencontre (U17) à eu lieu.

Par ces motifs la D.C décide

Match perdu par pénalité à l'équipe U15 de l'US AIN EL KHADRA et attribue le gain au MC MSILA.

MC MSILA (U15) 03 Points 03 Buts
US AIN EL KHADRA (U15) 00 Point 00 But

=====OCCCCCCCC=====

AFFAIRE N° 62 / Rencontre «U19»

CRB O/DJELLEL- NSM SHIRA «phase retour »

Journée du VENDREDI 16 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe U19 du NSM SHIRA (**2ème infraction du NSM SHIRA**).

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'officiel (arbitre) signale l'absence de l'équipe U19 du NSM SHIRA.

Par ces motifs, la D.C décide

Match perdu par forfait à l'équipe U19 du NSM SHIRA et attribue le gain au CRB O/DJELLEL.

Une amende de soixante mille dinars (60.000 DA) est infligée au club NSM SHIRA (**2ème infraction**)

(ART N° 52 des R/G et N/REF/N°/086/SG/FAF/018 du 24/01/2018)

Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors **NSM SHIRA**

CRB O/DJELLEL (U19) 03 Points 03 Buts
NSM SHIRA (U19) 00 Point 00 But

=====OCCCCCCCC=====

AFFAIRE N° 63 / Rencontre «U15»

IRB MENAA – CRB RAS EL AIOUNE

Journée du VENDREDI 16 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'arrivée tardive de l'équipe Du CRB RAS EL AIOUNE.

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'arbitre signale l'Arrivée tardive de l'équipe « U15 » du CRB RAS EL AIOUNE

Attendu que les joueurs du club du CRB RAS EL AIOUNE sont arrivés tardivement au lieu de la rencontre.

Attendu que la rencontre (U17) à eu lieu.

Par ces motifs la D.C décide

Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du CRB RAS EL AIOUNE et attribue le gain à l'IRB MENAA.

IRB MENAA (U15) 03 Points 03 Buts
CRB RAS EL AIOUNE (U15) 00 Point 00 But

=====OCCCCCCCC=====

AFFAIRE N° 64 / Rencontre «U19»

NSM SHIRA – CB OUMECHÉ «phase retour»

Journée du DIMANCHE 18 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe U19 du CB OUMECHÉ (**3ème infraction du CB OUMECHÉ**).

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'arbitre principal présent

Attendu que l'arbitre principal signale l'absence de l'équipe U19 du CB OUMECHE.

Par ces motifs, la D.C décide

Match perdu par forfait à l'équipe U19 du CB OUMECHE et attribue le gain au NSM SHIRA.

Une amende de soixante mille dinars (60.000 DA) est infligée au club CB OUMECHE (3^{ème} infraction) (ART N° 52 des R/G et N/REF/N°/086/SG/FAF/018 du 24/01/2018)

Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors **CB OUMECHE**

NSM SHIRA (U19) 03 Points 03 Buts

CB OUMECHE (U19) 00 Point 00 But

=====OOCCECCCCC=====

AFFAIRE N° 65 / Rencontre «U15»

CRB AIN DJASSER- IRB MENAA

Journée du DIMANCHE 18 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'arrivée tardive de l'équipe De l'IRB MENAA.

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'arbitre signale l'Arrivée tardive de l'équipe « U15 » de l'IRB MENAA.

Attendu que les joueurs du club de l'IRB MENAA sont arrivés tardivement au lieu de la rencontre.

Attendu que la rencontre (U17) à eu lieu.

Par ces motifs la D.C décide

Match perdu par pénalité à l'équipe U15 de l'IRB MENAA et attribue le gain au CRB AIN DJASSER.

CRB AIN DJASSER (U15) 03 Points 03 Buts

IRB MENAA (U15) 00 Point 00 But

=====OOCCECCCCC=====

AFFAIRE N° 66 / Rencontre «U17»

CRB O/ DJELLEL- CRB BOUCHAGROUNE.

Journée du DIMANCHE 18 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite au nombre de joueurs de l'équipe U17 présenté par le club du CRB BOUCHAGROUNE.

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal.

Attendu que l'équipe U17 du CRB BOUCHAGROUNE s'est présentée sur le terrain avec un effectif de dix (10) joueurs

Par ces motifs la D.C décide

Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du CRB BOUCHAGROUNE et attribue le gain au CRB O/ DJELLEL.

Une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) est infligée au club du CRB BOUCHAGROUNE (ART N°49 des R/G jeunes)

CRB O/DJELLEL (U17) 03 Points 03 Buts

CRB BOUCHAGROUNE (U17) 00 Point 00 But

=====OOCCECCCCC=====

AFFAIRE N° 67 / Rencontre «U19»

NRB TAZOUGAGHET- AB CHEMORA «phase retour»

Journée du DIMANCHE 18 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe U19 du AB CHEMORA (1ère infraction du AB CHEMORA).

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'arbitre signale l'absence de l'équipe U19 de l'AB CHEMORA.

Par ces motifs, la D.C décide

Match perdu par forfait à l'équipe U19 de l'AB CHEMORA et attribue le gain au NRB TAZOUGAGHET.

Une amende de trente mille dinars (30.000 DA) est infligée au club AB CHEMORA (ART N° 52 des R/G)

NRB TAZOUGAGHET (U19) 03 Points 03 Buts

AB CHEMORA (U19) 00 Point 00 But

=====OOCCECCCCC=====

AFFAIRE N° 68 / Rencontre «U19»

USC EL OUTAYA- AB BENAZOUZ «phase retour»

Journée du DIMANCHE 18 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe U19 de l'USC EL OUTAYA (1ère infraction de l'USC EL OUTAYA).

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'arbitre signale l'absence de l'équipe U19 de l'USC EL OUTAYA.

Par ces motifs, la D.C décide

Match perdu par forfait à l'équipe U19 de l'USC EL OUTAYA et attribue le gain à l'AB BENAZOUZ.

Une amende de trente mille dinars (30.000 DA) est infligée au club USC ELOUTAYA (ART N° 52 des R/G)

USC EL OUTAYA (U19) 00 Point 00 But

AB BENAZOUZ (U19) 03 Points 03 Buts

=====OOCCECCCCC=====

AFFAIRE N° 69 / Rencontre «U15-U17»

AB BENAZOUZ- USC ELOUTAYA «phase retour »

Journée du DIMANCHE 18 MARS 2018

Rencontres n'ont pas eu lieu suite à l'absence des équipes (U15 & U17) de l'USC EL OUTAYA.

(1ère infraction de l'USC EL OUTAYA à l'U 15 et U17).

* Vu, les feuilles des matchs

* Vu, les rapports de l'Arbitre principal.

Attendu que l'arbitre signale l'absence des équipes (U15 & U17) de l'USC EL OUTAYA.

Attendu que les équipes (U15 & U17) de l'USC E.OUTAYA ne se sont pas présentées au lieu et horaires fixés des rencontres

Par ces motifs, la D.C décide :

Match perdu par forfait aux équipes (U15 & U17) de l'USC EL OUTAYA et attribue le gain à l'AB BENAZOUZ.

Une amende de trente mille dinars (30.000 DA) est infligée à chacune des équipes (U15 & U17) de l'USC EL OUTAYA (ART N° 52 des R/G)

AB BENAZOUZ (U15 & U17) 03 Points 03 Buts

USC EL OUTAYA (U15 & U17) 00 Point 00 But

=====OOCCECCCCC=====

AFFAIRE N° 70 / Rencontre «U15-U17»

TRB ARRIS – HR BABAR

Journée du VENDREDI 23 MARS 2018

Rencontres n'ont pas eu lieu suite à l'absence des équipes (U15 & U17) de l'HR BABAR.

* Vu, les feuilles des matchs

* Vu, les rapports de l'Arbitre principal.

*Vu, les pièces versées au dossier.

Attendu que l'arbitre signale l'absence des équipes (U15 & U17) de l'HR BABAR.

Attendu que les équipes (U15 & U17) de l'HR BABAR ne se sont présentées au lieu et horaires fixés des rencontres

Attendu que les routes vers ARRIS étaient fermées au niveau de THENIET RSASSE (neige et verglas).

Par ces motifs la D.C décide

Rencontres remise au VENDREDI 14/04/2018.

=====OOCCECCCC=====

AFFAIRE N° 71/ Rencontre «U19»

US TOLGA- NSM SHIRA «phase retour »

Journée du VENDREDI 23 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe U19 du NSM SHIRA (**3^{ème} infraction du NSM SHIRA**).

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'officiel (arbitre) signale l'absence de l'équipe U19 du NSM SHIRA.

Par ces motifs, la D.C décide

Match perdu par forfait à l'équipe U19 du NSM SHIRA et attribue le gain à l'US TOLGA.

Une amende de soixante mille dinars (60.000 DA) est infligée au club NSM SHIRA (**3^{ème} infraction**)

(ART N° 52 des R/G et N/REF/N°086/SG/FAF/018 du 24/01/2018)

Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors NSM SHIRA

US TOLGA (U19) 03 Points 03 Buts

NSM SHIRA (U19) 00 Point 00 But

=====OOCCECCCC=====

03/ Programmation des rencontres du championnat seniors de division régionale : 1.

* 26eme Journée du SAMEDI 07/04/2018

* 27eme Journée du MARDI 10/04/2018

(Voir programmations en annexe)

04/ Programmation des rencontres du championnat seniors de division régionale : 2 (groupe A.

* 27eme Journée du VENDREDI 06/04/2018

(Voir programmations en annexe)

05/ Programmation des rencontres du championnat seniors de division régionale : 2 (groupe B.

* 27eme Journée du SAMEDI 07/04/2018

(Voir programmations en annexe)

05/ Programmation des rencontres du championnat Jeunes de divisions Régionale & Inter ligues (U15-U17-U19:G:1 a 5. 19^{ème} Journée du VENDREDI 23 et SAMEDI 24/03/2018

20^{ème} Journée du LUNDI 26 et MARDI 27/03/2018

(Voir programmations en annexe)

06/ Divers.

a a/Homologation des résultats des rencontres du championnat (Seniors) des divisions régionales 01 et 02 G : A & B.

(Voir Résultats en annexe)

b/ Programmation des rencontres retard Jeunes toutes divisions et catégories confondus

(Voir programmations en annexe)

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE



LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 30

**LE PRESIDENT
A. AZIZI**

**LE SECRETAIRE.
R. HOUARI.**

HOMOLOGATION DES RESULTATS SAISON 2016/2017.

REGIONALE : I

REGIONALE :02

25^{ème} JOURNEE du 30/03/ 2018

RENCONTRES		Résultats
CRBAY	ESBG	03 - 01
OBM	NRBA	00 - 01
USD	MBS	00 - 00
TRBA	RUDSB	02 - 03
MCM	ESSAH	04 - 01
ABC	UST	02 - 01
ARBZ	OM	00 - 03P
JSOK	JSS	02 - 00

GRUPE 01

26^{ème} JOURNEE du 31/03/2018

RENCONTRES		Résultats
NRBBK	NRHAT	03 - 03
CRBN	IREA	03 - 02
WACZ	CBAT	01 - 00
HRB	IRBK	03 - 00
NRBT	ROC	04 - 02
CRBR	MCBEM	00 - 01
JSMAT	SOL	04 - 02
CHK	IRBM	02 - 01

GRUPE 02

26^{ème} JOURNEE du 31/03/2018

RENCONTRES		Résultats
SAB	ABBA	02 - 00
CBO	USAK	00 - 03
WRBC	NSMS	02 - 01
WRF	MBB	00 - 00
CRBB	ESMB	03 - 02
CRB	USHD	00 - 00
MRM	ABSK	00 - 00
KBS	USCEO	00 - 01

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA
DIRECTION DES COMPETITIONS
PROGRAMMATION DES RENCONTRES du CHAMPIONNAT «SENIORS»

DIVISION REGIONALE : I

26^{ème} JOURNEE du SAMEDI 07 AVRIL 2018

N°	LIEUX des RENCONTRES	RENCONTRES		HORAIRES	OBSERVATIONS
01	TOLGA	UST	JSOK	13H 00	AHUIS CLOS
02	SERIANA	JSS	ARBZ	13H 00	
04	M'SILA S/OPOW	OM	OBM	13H 00	
05	BORDJ GHDIR	ESBG	TRBA	13H 00	
06	BATNA S/CHAOUI	RUDSB	USD	13H 00	
07	MEDJANA	NRBA	MCM	13H 00	
08	AIN LAHDJEL	ESSAH	CRBAY	13H 00	
03	BOUSAADA	MBS	ABC	13H 00	

27^{ème} JOURNEE du MARDI 10 AVRIL 2018

N°	LIEUX des RENCONTRES	RENCONTRES		HORAIRES	OBSERVATIONS
01	MEROUANA	CRBAY	NRBA	13 H 00	AHUIS CLOS
02	MEDJANA	OBM	MCM	13 H 00	
03	DOUCEN	USD	ESBG	13 H 00	
04	ARRIS	TRBA	ESSAH	13 H 00	
05	MSILA S/OPOW	OM	JSS	13 H 00	
06	CHEMORA	ABC	RUDSB	13 H 00	
07	TAZOUAGHET	ARBZ	UST	13 H 00	AHUIS CLOS
08	EL HAMADIA	JSOK	MBS	13 H 00	

DIVISION REGIONALE :II G -01-

GRUPE /01 27^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06 AVRIL 2018

N°	LIEUX des RENCONTRES	RENCONTRES		HORAIRES	OBSERVATIONS
01	ELHAMADIA	IRBK	CBAT	14 H 30	AHUIS CLOS
02	RAS EL OUED	ROC	CRBR	14 H 30	
03	EL ANASSER	IREA	NRBT	14 H 30	
04	TIXTER	NRHAT	JSMAT	14 H 30	
05	TAZOUAGHET	HRB	NRBBK	14 H 30	
06	TAZOULT	SOL	CRBN	14 H 30	
07	THENIET EL ABED	IRBM	WACZ	14 H 30	
08	EL MADHER	MCBEM	CHK	14 H 30	

DIVISION REGIONALE :II G -02-

GRUPE /02 27^{ème} JOURNEE du SAMEDI 07 AVRIL 2018

N°	LIEUX des RENCONTRES	RENCONTRES		HORAIRES	OBSERVATIONS
01	HAMMAM DHALAA	USHD	SAB	13 H 00	
02	MOHAMED BOUDIAF	ESMB	MRM	13 H 00	
03	BARIKA	MBB	WRBC	13 H 00	
04	MAGRA	USAK	NSMS	13 H 00	
05	SIDI KHALED	ABSK	KBS	13 H 00	
06	OURLEL	CBO	CRB	13 H 00	
07	EL OUTAYA	USCEO	WRF	13 H 00	
08	BORDJ BENAZOUZ	ABBA	CRBB	13 H 00	

PROGRAMMATION DES RENCONTRES DE JEUNES

DIVISIONS INTER LIGUES & REGIONALE (Niveau 02)

U15-U17 (NIVEAU 02) : Groupe 01 22^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06/04/2018

01	CHEMORA	ABC	CHK	U15: 09H00	U17:10H30
02	BATNA S/ CHAOUI	MSPB	JSS	U15: 09H00	U17:10H30
03	EL MADHER	MCBEM	CRBK	U15: 09H00	U17:10H30
04	ZOUI	ARBZ	TRBA	U15: 09H00	U17:10H30

U15-U17 (NIVEAU 02) : Groupe 01 22^{ème} JOURNEE du SAMEDI 07/04/2018

05	BABAR	HRB	NRCB	U15: 09H00	U17:10H30
06	LAMBESE	SOL	NRBT	U15: 09H00	U17:10H30

U19 (NIVEAU 02) : Groupe 01 22^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06/04/2018

01	KAIS	CRBK	MCBEM	U19: 10H00
02	SERIANA	JSS	MSPB	U19: 10H00
03	KHENCHELA S/ HAMMAM	CHK	ABC	U19: 10H00
04	ARRIS	TRBA	ARBZ	U19: 10H00
05	KHENCHELA S/ HAMMAM	NRCB	HRB	U19: 08H00

U19 (NIVEAU 02) : Groupe 01 22^{ème} JOURNEE du SAMEDI 07/04/2018

06	TAZOUAGHET	NRBT	SOL	U19: 10H00
----	------------	------	-----	------------

00000000000000

RENCONTRES RETARD
JOURNEE du VENDREDI 13/04/2018

01	ARRIS	TRBA	HRB	U15: 09H00	U17:10H30
----	-------	------	-----	------------	-----------

U15-U17 (NIVEAU 02) : Groupe 02 22^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06/04/2018

01	RAS EL AIOUNE	CRBR	CRBAY	U15: 09H00	U17:10H30
02	AIN TOUTA	JSMAT	ESB	U15: 09H00	U17:10H30
03	AIN DJASSER	CRBAD	MBB	U15: 09H00	U17:10H30
04	THENIET EL ABED	IRBM	CRBN	U15: 09H00	U17:10H30
05	BATNA S/ PARC A FOURAGE	RUDSB	CRB	U15: 09H00	U17:10H30
06	BARIKA	ABB	WACZ	U15: 09H00	U17:10H30

U19 (NIVEAU 02) : Groupe 02 22^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06/04/2018

01	AIN YAGOUT	CRBAY	CRBR	U19: 10H00
02	BITAM	CRB	RUDSB	U19: 10H00
03	NGAOUES	CRBN	IRBM	U19: 10H00
04	BATNA S/ ZMALA	WACZ	ABB	U19: 10H00

U19 (NIVEAU 02) : Groupe 02 22^{ème} JOURNEE du SAMEDI 07/04/2018

05	BATNA S/ CHAOUI	ESB	JSMAT	U19: 10H00
06	BARIKA	MBB	CRBAD	U19: 10H00

00000000000000

U15-U17 (NIVEAU 02) : Groupe 03 22^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06/04/2018

01	OULED DJELLEL	CRBOD	WRF	U15: 09H00	U17:10H30
02	OUMECHÉ	CBO	ABSK	U15: 09H00	U17:10H30
03	DOUCEN	USD	ABBA	U15: 09H00	U17:10H30
05	TOLGA S/ OPOW	UST	USCEO	U15: 09H00	U17:10H30

U15-U17 (NIVEAU 02) : Groupe 03 22^{ème} JOURNEE du SAMEDI 07/04/2018

04	RAS EL MIAAD	MRM	CRBB	U15: 09H30	U17:11H00
/	////////////////////	NSM SHIRA		EXEMPT	EXEMPT

U19 (NIVEAU 02) : Groupe 03 22^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06/04/2018

01	BORDJ BENAZOUZ	ABBA	USD	U19: 10H00
02	OURLEL	CRBB	MRM	U19: 10H00
03	EL OUTAYA	USCEO	UST	U19: 10H00
04	SIDI KHALED	ABSK	CBO	U19: 10H00
05	TOLGA S/ OPOW	WRF	CRBOD	U19: 14H00
/	////////////////////	NSM SHIRA		EXEMPT

00000000000000

U15-U17 (NIVEAU 02) : Groupe 04 22^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06/04/2018

01	OULED DERRADJ	NRBOD	USAK	U15: 09H00	U17:10H30
02	CHELEL	WRBC	ESMB	U15: 09H00	U17:10H30
03	BELAIBA	SAB	MCM	U15: 09H00	U17:10H30
04	AIN EL HDJEL	ESSAH	KBS	U15: 09H00	U17:10H30

U15-U17 (NIVEAU 02) : Groupe 04 22^{ème} JOURNEE du SAMEDI 07/04/2018

05	MSILA S/ OPOW	OM	USHD	U15: 09H00	U17:10H30
/	////////////////////	M BOU SAADA	EXEMPT	EXEMPT	

U19 (NIVEAU 02) : Groupe 04 22^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06/04/2018

01	AIN EL KHADRA	USAK	NRBOD	U19: 10H00
02	MOHAMED BOUDIAF	ESMB	WRBC	U19: 10H00
03	HAMMAM DHALAA	USHD	OM	U19: 10H00
04	BENSROUR	KBS	ESSAH	U19: 10H00

22^{ème} JOURNEE du SAMEDI 07/04/2018

05	MSILA S/ OPOW	MCM	SAB	U19:08H00
/	////////////////////	M BOU SAADA	EXEMPT	

=====0000000000000=====

U15-U17 (NIVEAU 02) : Groupe 05 22^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06/04/2018

01	KHELIL	IRBK	NRBA	U15: 09H00	U17:10H30
02	EL HAMADIA	JSOK	NRHAT	U15: 09H00	U17:10H30
03	BORDJ GHEDIR	ESBG	CBAT	U15: 09H00	U17:10H30
04	BIR KASDALI	NRBBK	IREA	U15: 09H00	U17:10H30

U15-U17 (NIVEAU 02) : Groupe 05 22^{ème} JOURNEE du SAMEDI 07/04/2018

05	BORDJ GHEDIR	ASBG	OBM	U15: 09H00	U17:10H30
06	RAS EL OUED	ROC	IRBB	U15: 09H00	U17:10H30

U19 (NIVEAU 02) : Groupe 05 22^{ème} JOURNEE du VENDREDI 06/04/2018

01	MEDJANA	OBM	ASBG	U19: 10H00
02	TIXTER	NRHAT	JSOK	U19: 10H00

U19 (NIVEAU 02) : Groupe 05 22^{ème} JOURNEE du SAMEDI 07/04/2018

03	MEDJANA	NRBA	IRBK	U19: 10H00
04	BERHOUM	IRBB	ROC	U19: 10H00
05	AIN TAGHROUT	CBAT	ESBG	U19: 10H00
06	EL ANASSER	IREA	NRBBK	U19: 10H00

=====0000000000000=====

RENCONTRE RETARD

U19 (NIVEAU 02) : Groupe 05 JOURNEE du MARDI 10/04/2018

01	KHELIL	IRBK	NRBA	U19: 15H00
----	---------------	-------------	-------------	-------------------